Nations Unies S/PV.6654



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6654e séance

Jeudi 10 novembre 2011, à 16 h 45
New York

Président :	M. Cabral	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Karanouh
	Nigéria	Mme Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. McKell

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453, S/2011/454)

11-58911 (F)





La séance est ouverte à 16 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'Article 11 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil va maintenant procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice afin de pourvoir ainsi le siège vacant restant.

Puis-je considérer que le Conseil est prêt à procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice pour pouvoir le siège vacant restant?

Il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M[me] *Onanga (Gabon) et M. Onowu (Nigéria) assument les fonctions de scrutateur.*

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera à siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je viens d'être informé que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale.Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme nous en sommes convenus lors de nos consultations, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, je dois attendre la fin du décompte à l'Assemblée générale avant d'annoncer les résultats du vote au Conseil de sécurité. Le Conseil reste en session.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Abdul G. Koroma	9
M[me] Julia Sebutinde	6

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir du Président de l'Assemblée générale une lettre qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 56[e] séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire cinq membres de la Cour internationale de Justice, la candidate suivante a obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale : M[me] Julia Sebutinde. »

Par conséquent, aucun candidat n'a obtenu la majorité requise au Conseil et à l'Assemblée générale. Comme moins de cinq ont reçu la majorité absolue des voix tant au Conseil qu'à l'Assemblée générale, le Conseil va procéder à un cinquième tour de scrutin pour pourvoir le siège vacant restant, conformément à l'article 61 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. En conséquence, je vais lever la séance, et ouvrir la cinquième séance afin de procéder à un nouveau tour de scrutin pour élire un autre candidat, après une brève pause pour permettre que de nouveaux bulletins de vote soient préparés.

La séance est levée à 17 h 35.